

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	NOS® Racing Formula Octane Booster		
Autres moyens d'identification			
Synonymes	12012		
Utilisation recommandée	Additif pour combustible		
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	ITW Permatex Canada		
Adresse	35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 Canada		
Téléphone	Téléphone:	1-905-693-8900	
Courriel	Pas disponible.		
Numéro de téléphone d'urgence	Urgence :	1-877-504-9352	
Fournisseur	Pas disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le produit et / ou le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après la manipulation de ce produit.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). Exempt - produit de consommation

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Kérosène (pétrole)		8008-20-6	60 - 100
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	3 - 7
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole)		64742-94-5	3 - 7
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle		12108-13-3	3 - 7
Solvant stoddard		8052-41-3	3 - 7

Remarques sur la composition Ce produit est réglementé selon les critères du RPCCC (produits chimiques et contenants Regulations, 2001). S'appliquent pas aux exigences du SIMDUT.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Peau	Rincer immédiatement à grande eau froide pendant 15 minutes et en même temps retirer les vêtements et chaussures contaminés. Les jeter ou les laver bien avant de les réutiliser. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
Ingestion	Obtenir immédiatement de l'attention médicale. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Les symptômes peuvent inclure des maux d'estomac, de nausées ou de vomissements. Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	Un examen médical immédiat est requis. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Mousse. L'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. NE PAS mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Tenir le récipient bien fermé. Se laver soigneusement après la manipulation.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de la portée des enfants.
Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.
Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C).
Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³	
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m ³	Vapeur.
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m ³	Vapeur.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³	
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	MPT	572 mg/m ³ 100 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³	
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	LECT	580 mg/m ³	
	MPT	290 mg/m ³	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³	
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m3	
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m3
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	MPT	1590 mg/m3
		400 ppm
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	MPT	525 mg/m3
		100 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
---	--------------------------------

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés Utiliser seulement dans un lieu équipé d'une bonne ventilation ou avec l'équipement de protection respiratoire approprié.

Lire l'étiquette du produit pour les renseignements et les précautions qui sont identifiées pour l'utilisation de ce produit, pour l'usage indiqué pour les consommateurs. Les suivantes directives sont pourvues pour son application sur le lieu de travail, personnel d'urgence et pour d'autres conditions et situations, là où il existe un plus grand potentiel de risque à cause de l'exposition prolongée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains Néoprène ou Caoutchouc nitrile. Gants Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques Pas disponible.

Considérations sur l'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Ambrée
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 - 305 °C (212 - 581 °F)
Point d'éclair	43.0 °C (109.4 °F) Pensky-Martens vase clos
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (Eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.

Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Classe du point d'éclair Combustible II

Densité 0.83

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de manganèse.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).

Peau Peut causer une irritation. Peut être absorbé par les pores de la peau en quantités nocives.

Yeux Cause une irritation.

Ingestion Ce produit peut être dangereux ou mortel en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes peuvent inclure des maux d'estomac, de nausées ou de vomissements. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, assèchement, la délipidation et la fissuration de la peau.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 2.8 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	20000 mg/kg
	lapin	2835 mg/kg
	rat	5000 mg/kg
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	140 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	76 mg/l/4h

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
		0.2 mg/L, 1 heures
		0.1 mg/L, 4 heures
	souris	0.1 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	8 mg/kg
	souris	251.9 mg/kg
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
		3000 ml/kg
	rat	3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 6 mg/l/4h
		590 mg/l/4h
		61 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
		> 25 ml/kg
		7050 mg/kg
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5500 mg/m3
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut causer une irritation.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Cause une irritation.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.	
Sensibilisation cutanée	Non classé.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
Cancérogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	

Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

KÉROSÈNE (NON AÉROSOL), EXPRIMÉ EN VAPEURS D'HYDROCARBURES TOTALES (CAS 64742-94-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

KÉROSÈNE (NON AÉROSOL), EXPRIMÉ EN VAPEURS D'HYDROCARBURES TOTALES (CAS 8008-20-6) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)

Volume 47 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non établi.
Effets chroniques	Il peut causer des effets toxiques chroniques. Peut entraîner des troubles du système nerveux central
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/L, 96 heures
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)			
Algues	IC50	Algues	2.5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	0.95 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/L, 96 heures
			8.8 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité	Pas disponible.
Potentiel bioaccumulatif	Pas disponible.
Mobilité dans le sol	Pas disponible.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets adverses	Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible.
Emballages contaminés	Pas disponible.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN2929
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique	Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbone
Nom technique	KÉROSÈNE
Classe de danger	6.1(PGI, II)

Classement des dangers subsidiaires 3
Groupe d'emballage II
Dispositions particulières 16
Exceptions liées au conditionnement Quantité limitée 0.1L

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) 1 TONNES
 Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5) 1 TONNES
 Solvant stoddard (CAS 8052-41-3) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Exempt - Bien de consommation

État des stocks

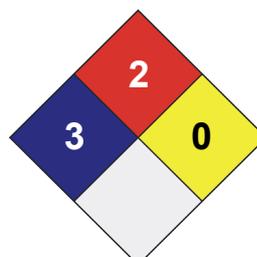
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication

29-Février-2016

Date de la révision

29-Février-2016

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.
L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. La fiche signalétique ci-dessus comprend les derniers renseignements en fichier en ce qui a trait aux dangers, aux propriétés et à la manutention de ce produit. Cependant, aucune garantie expresse ou implicite n'est émise quant à l'utilisation de ces renseignements.

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone:: (519) 858-5021